

Commission des coupes de la Somme
Réunion du lundi 21 octobre 2024

Président : M. Pierre Lavalard.

Présents : MM. Didier Bardet, Lionel Herbet, Alain Leclercq, Joël Levecque, Régis Patte.

Absents excusés : MM. Antonio Dos Santos et J.F. Debeauvais.

Participe à la réunion : M. Wilfried Leclercq.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion tel que paru sur le site officiel du district.

CONDOLEANCES

La commission renouvelle ses sincères condoléances à la famille de Paul Imiéla, ancien joueur de l'Amiens SC, Joueur du Siècle au club et qui est décédé voici quelques semaines.

FELICITATIONS

Le président et les membres de la commission tiennent à féliciter les joueurs, les dirigeants du club de l'US DVBA (Daours, Vecquemont, Bussy, Aubigny), qui s'est qualifié pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France et qui jouera samedi prochain à domicile contre Calais.

Notre collègue Didier Bardet est très heureux également d'autant qu'il est le maire du village.

Félicitations également aux Portugais d'Amiens qualifiés également et qui dimanche se déplaceront à Maroilles.

HOMOLOGATION

La Commission homologue, délai d'appel écoulé, le résultat des rencontres des Challenges CRCA et Jean Pierre DEMAGNY n'ayant pas prêté à contestation tel qu'acquis sur le terrain.

- **Affaire litigieuse :**

Match US FLESSELLES - AC AMIENS 2, Challenge Jean Pierre DEMAGNY, du 15/09/24 :

Réserve de l'US Flesselles concernant la qualification et la participation des joueurs de l'AC AMIENS portant à plus de 6 le nombre de joueurs mutés autorisés à participer à la rencontre.

Recevables en la forme.

Sur le fond et après vérification, il s'avère que l'AC Amiens 2 n'était pas en infraction puisque seuls 6 joueurs mutés, dont 1 seul hors période, ont participé à la rencontre.

La Commission homologue le résultat de la rencontre tel qu'acquis sur le terrain :

US FLESSELLES – AC AMIENS 2 : 1 – 1 et 2-3 aux tirs au but.

L'AC AMIENS 2 est qualifié pour le tour suivant.

Les droits de réserves sont mis à la charge de l'US FLESSELLES (30€).

Match AS GAMACHES 3 – SC PONT REMY 2, Challenge Jean Pierre DEMAGNY du 15/09/24 :

Absence feuille de FMI malgré les relances.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'AS GAMACHES 3 sur le score de 3 à 0.

CHALLENGE DU CREDIT AGRICOLE

La commission procède au tirage des 24 rencontres qui auront lieu les dimanche 27 octobre et vendredi 1^{er} novembre 2024 à 14h30 sur le terrain du premier nommé :

- **27 octobre 2024**

FC Plessier – ES Chepy

Blangy SEP - AC Montdidier

Abbeville AS Menchecourt - RC Amiénois

ABC2F Candas - Amiens AC

ES Cagny – US Quend

RC2 Ercheu - Albert USOAAS

- **1^{er} novembre 2024**

AS Hautvillers - CSA Montières Amiens

SC Abbeville 2 – CS Crécy en Ponthieu

ES Sainte Emilie - Amiens FC Portugais 2

ES Licourt - FC Oisemont
AS Saint Sauveur – OL Eaucourt
AS Glisy – US Béthencourt
F Dreuil – FC Estrées Mons
US Marchepot - RC Salouel Saleux
AS Villers Bretonneux - Bouttencourt ASIC
Olympique Amiénois – ES Sains Saint Fuscien
US Harbonnières – ES Harondel
Amiens FC – AS Cerisy
US Rue – FC Poix Blangy Croixrault
US Roisel - FR Englebelmer
ES Vers sur Selle - Amiens ES Pigeonnier
Templiers Oisemont – AV Nouvion en Ponthieu

Exempts :

Ailly S/S Fc Samara 1, As 2a 1, Amiens Rif 1, Camon Us 2, Chaulnes Aae 1, Daours Us 1, Doullens Rc 1, Friville Escarbotin 1, Gamaches As 1, Méaulte Fc 1, Miannay Js2ml 1, Neslois As Du Pays 1, Péronne Ecafc 1, Pont Remy Sc 1, La Montoye Fc 1, Roye Noyon Us 2, Centulois Fc 1924 1, St Valery Fc 1, Moreuil Sc 1, US Hangest en Santerre, SC Flixecourt et Auxiloise.

Un arbitre officiel et frais à régler par le club recevant.

CHALLENGE Jean Pierre DEMAGNY

Tirage des 20 rencontres qui auront lieu le dimanche 27 octobre et 1^{er} novembre 2024 à 14h30 sur le terrain du premier nommé :

- **27 octobre 2024**

US Abbeville – AC Hallencourt
AC Mers – OL Le Hamel
ES 2 Vallées - QCL Sud Amiénois
AS Namps Maisnil - AS2 A 2
US Marchepot 2 – US Lignières Chatelain 1
US Neuilly l'Hopital – ASM Rivery
AS Vismes Maisnières – AS Quesnoy le Montant
US Ham - FC La Montoye 2
OL Monchy Lagache – US Lignières Chatelain 2
OL Moliens Dreuil – AS Gamaches 2
USOAAS Albert 2 - Amiens AF
US Le Boisle – AS Querrieu Pont Noyelles
FC Saint Valery 2 – RC Saleux Salouel 2

- **1^{er} novembre 2024**

R C Amiénois 2 – RC Doullens 2
US Corbie - Portugais Saint Ouen
AS Prouzel – US Le Crotoy
US Camon 3 – SC Pont Rémy 2

CAFC Péronne 2 – AS Talmas

OL Belloy sur Somme - Amiens AC 2

Exempts : ESC LONGUEAU 2, USNF 1, AS FOUILLOY, US ROSIERES 1 et A2LC.

Un seul arbitre officiel par rencontre et frais d'arbitrage à régler par le club recevant

COUPE DE LA SOMME FEMININE A 8

Dans l'attente de la réception des résultats des matches qui se sont déroulés ce dernier dimanche, la commission procède au tirage des quatre matches comptant pour le deuxième tour et qui auront lieu **dimanche 3 novembre 2024 à 10h30** en sachant qu'il restera 16 équipes en lice

OL Le Hamel - AS Quesnoy le Montant

US Daours - SC Abbeville

US Hangest en Santerre – US Méricourt l'Abbé

US Béthencourt – ESC Longueau 2

CHALLENGE MARQUETTE

La commission prend note que plusieurs rencontres qui n'ont pu se dérouler ce dimanche auront lieu le **27 octobre 2024 à 10h00**.

Il est rappelé aux clubs l'article 75 des Règlements Particuliers de la LFHF concernant les modalités à suivre en cas d'arrêtés tardifs sur leurs installations.

Elle procède ensuite au tirage des rencontres qui auront lieu le **dimanche 8 décembre 2024** sur le terrain du premier nommé à 10h00 :

Amiens AF- Amiens Hospitaliers

RC Salouel ou ES Cagny - Auxiloise

Amiens Rif ou ES Vers sur Selle - Amiens AC

QCL Amiens Sud – RC Doullens ou F Dreuil

FC Méaulte ou Templiers Oisemont – FC Ailly Samara ou JS Miannay

FC Pont de Metz ou USNF - Amiens FC Portugais

AAE Villers Bocage – SC Boves ou ES Saint Fuscien

Exempt : Olympique Amiens

Les terrains seront définis ultérieurement en fonction des équipes qualifiées.

CHALLENGE BONNIERE

Cette compétition regroupe les équipes éliminées du challenge Marquette.

Tirage des rencontres comptant pour le premier tour le **dimanche 8 décembre 2024 à 10h00** sur le terrain du premier nommé :

- US Daours contre perdant du match ES Vers - Amiens Rif
- Perdant match SC Boves - ES Sains Saint Fuscien contre Perdant JS Miannay - FC Ailly sur Somme
- ES Naours - RC Amiénois
- US Flesselles contre perdant du match RC Doullens – F Dreuil
- Amiens SIP- ES 2 Vallées
- Perdant du match RC Salouël Saleux - ES Cagny contre perdant du match FC Méaulte - Templiers Oisemont
- Perdant match FC Pont de Metz ou US NF contre FC Centulois

Les terrains seront définis ultérieurement en fonction.

AMENDES

Pour forfait :

- AC AMIENS, Coupe de la Somme Féminines du 20/10/24 : 15€
- AS GAMACHES, Challenge Gilles Marquette du 20/10/24 : 48€

Prochaine réunion le 26 novembre 2024 à 17h30.

Le Président : Pierre Lavalard



Le Secrétaire : Lionel Herbet

